

**PROJET CENTRE DE FORMATION, DE RECHERCHE ET  
D'EXPERTISES EN SCIENCES DU MEDICAMENT  
(CFOREM)**

-----

**PROJET ID : P164545**

**N° CRÉDIT IDA : 6388-BF & DON IDA : 443-BF**

-----

**BURKINA FASO  
OUAGADOUGOU**

**RAPPORT D'AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Version définitive**

**GROUPEMENT DE CABINETS**



**Expert Partners Group**

11 BP 166 Ouagadougou 11  
Tel : (226) 25 36 36 88  
E-mail : [epgburkina@yahoo.fr](mailto:epgburkina@yahoo.fr)  
BURKINA FASO



BP 11 160 Niamey, Niger  
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41  
E-mail : [contact@kmc-ac.com](mailto:contact@kmc-ac.com)  
Niger

**Juin 2021**

## SOMMAIRE

<b>LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LA PASSATION DES MARCHES DU PROJET CENTRE DE FORMATION, DE RECHERCHE ET D'EXPERTISES EN SCIENCES DU MEDICAMENT (CFOREM)</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Portée de l'audit de la passation des marchés</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Diligences mises en œuvre</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Niveau d'assurance</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Responsabilité de la Coordination du projet</b> .....	<b>4</b>
<b>5. Responsabilité de l'auditeur</b> .....	<b>4</b>
<b>6. Opinion de l'auditeur sur les passations de marché</b> .....	<b>5</b>
<b>7. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport</b> .....	<b>5</b>
<b>8. Note de commentaire sur la vérification des marchés publics du CFOREM</b> .....	<b>6</b>
❖ <b>CONSEQUENCES</b> .....	<b>7</b>
❖ <b>RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>7</b>
❖ <b>COMMENTAIRE DU CFOREM</b> .....	<b>8</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>9</b>



Experts Partners Group

11 BP 166 CMS OUAGADOUGOU 11-  
Standard: +226 25 36 36 88/ 51 11 36 36/ 70 05 01 51  
Email: [epgburkina@yahoo.fr](mailto:epgburkina@yahoo.fr)  
Burkina Faso



BP 11 160 Niamey, Niger  
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41  
E-mail : [contact@kmc-ac.com](mailto:contact@kmc-ac.com)  
Niger

A

**Monsieur le Coordonnateur  
du Projet Centre de Formation, de  
Recherche et d'Expertises en Sciences du  
Médicament (CFOREM),  
Ouagadougou, Burkina-Faso.**

**LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LA PASSATION DES MARCHES DU PROJET  
CENTRE DE FORMATION, DE RECHERCHE ET D'EXPERTISES EN SCIENCES DU  
MÉDICAMENT (CFOREM)**

Période allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

**Monsieur le Coordonnateur,**

En exécution de notre mission d'audit des marchés du Projet CFOREM, nous avons procédé aux vérifications visant à fournir une assurance limitée sur la passation et l'exécution des marchés de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, établi par le Projet **Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament**, « **CFOREM** », financé par le Crédit IDA N°6388-BF et le DON IDA N°443-BF.

***1. Portée de l'audit de la passation des marchés***

Notre mission d'audit de la passation (examen limité) a porté sur vingt-cinq (25) marchés passés au cours de l'exercice 2020 sur les quarante-six (46) marchés inscrits dans le Plan de Passation de marchés (PPM) initial et son état d'exécution au 31/12/2020 qui compte quarante-quatre (44) marchés.

Nous n'avons pas pour mission de faire un rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances et les écarts. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission.

Notre mission consiste à examiner les dossiers de passation de marchés en se fondant sur la réglementation nationale (Loi 039-2016/AN du 02 décembre 2016 ; les Décrets d'application n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID ; n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID et n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 01/02/2017 et leurs arrêtés d'application ; le Manuel de procédures de CFOREM du 10 Août 2019).

## ***2. Diligences mises en œuvre***

Notre mission est d'analyser le processus de passation de marchés de la structure et de conclure quant à l'effectivité de l'utilisation des différents documents de passation de marchés pour l'acquisition des travaux, des équipements, des fournitures, des services courants et des prestations intellectuelles.

Les diligences mises en œuvre ont consisté à :

- Faire l'état des recommandations de la mission d'évaluation du projet et les mesures prises par l'institution pour pallier aux insuffisances constatées ;
- Analyser les différents documents-types de passation de marchés utilisés par la structure en mentionnant leurs forces, leurs faiblesses et les améliorations à apporter ;
- Analyser les plans de passation de marchés soumis et leur conformité aux procédures mentionnées dans les documents des accords. Des suggestions doivent être faites également pour leur amélioration;
- Analyser la chaîne de passation de marchés : l'organisation et les services en charge, le personnel impliqué et sa compétence technique, les recommandations
- Analyser les marchés déjà passés dans le cadre de ce projet pour l'exercice concerné et les améliorations dans le processus ;
- Donner son opinion sur les marchés passés et ;
- Conclure si l'institution est apte à continuer toujours ses propres procédures pour l'acquisition de différents marchés prévus dans le cadre de ce financement.
- Donner le % de marchés passés conformément au PPM validé.

## ***3. Niveau d'assurance***

Les procédures mises en œuvre dans un examen (mission d'assurance limitée) sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit « Mission d'assurance raisonnable », et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit visant à assurer une assurance raisonnable. Notre intervention aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré sur lequel se fondent nos conclusions.

## ***4. Responsabilité de la Coordination du projet***

Le Plan de passation des marchés et son état d'exécution au 31/12/2020 (joint en annexe) ont été préparés par la Coordination du CFOREM, qui est responsable de la collecte et de la préparation des éléments considérés conformément aux critères ou méthode retenus avec la Banque pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans ces documents. La Coordination du projet est en outre responsable de la bonne tenue des dossiers et du maintien de contrôles internes appropriés qui sont conçus pour étayer le processus de présentation de l'information.

## ***5. Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- d'attester que les informations sur les dossiers de marchés requises sont présentées dans les reportings soumis à la Banque ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication ;
- d'exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations sur les dossiers de marchés prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère.

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification («ISAE») 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (norme internationale visant les missions de certification autres que les missions d'audits ou d'examen d'informations financières historiques).

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles et de planifier et réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (caractère essentiel) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations, même si ce n'est pas avec le même degré d'assurance que pour un audit. Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès de la direction/structure et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la Coordination du projet CFOREM des éléments et critères applicables. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

#### **6. Opinion de l'auditeur sur les passations de marché**

En conclusion, les marchés passés au titre de l'exercice 2020 de notre avis, s'inscrivent entièrement dans les objectifs du CFOREM, ont requis l'Avis de Non Objection de l'IDA (s'il y a lieu), sont appuyés de documentation suffisante, justificative et sont conformes aux dispositions applicables en matière de passation de marchés de l'IDA et des procédures nationales de passation de marchés.

#### **7. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport**

Le présent rapport, y compris sa conclusion, sert uniquement à informer la direction du Projet CFOREM, le Gouvernement du Burkina Faso, la Banque Mondiale et les partenaires financiers du CEA sur nos travaux et conclusions en rapport avec cet audit. Il ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins ou, à l'exception du CFOREM, du Gouvernement du Burkina Faso, de la Banque Mondiale et des autres partenaires financiers du CEA, par d'autres parties. Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

**Ouagadougou, le 30 juin 2021**  
**Pour le Groupement EPG/KMC,**



**Oumar DIANE**  
**Associé Gérant**  
**Expert-Comptable Diplômé**  
**Membre de l'ONECCA-BF**

11 BP 166 Ouaga 11 – Tél: 00226 25 36 36 88 – Mob: 51 11 36 36  
RCCM N°BFOUA2014B4558 IFU N°00058674F – CNSS N°64977C  
Email : [epgburkina@yahoo.fr](mailto:epgburkina@yahoo.fr)/[odiane@yahoo.fr](mailto:odiane@yahoo.fr)

## **8. Note de commentaire sur la vérification des marchés publics du CFOREM**

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) initial, gestion 2020 du CFOREM comprend **46** marchés pour un montant total de **419 267 887** Fcfa. Sa situation d'exécution au 31 décembre 2020 comprend **44** marchés répartis comme suit :

- **03** marchés de travaux
- **05** marchés d'équipements
- **06** marchés de fournitures
- **14** marchés de services courants
- **16** marchés de prestations intellectuelles.

Ces marchés sont passés selon les procédures suivantes :

- **Procédures de droit commun :**
  - Appel d'offres ouvert : **02** marchés
  - Demande de propositions précédée d'un avis à manifestation d'intérêt : **01** marché
  
- **Procédures allégées :**
  - Demande de prix : **02** marchés
  - Demande de propositions allégée : **01** marché
  - Demande de cotations Formelle : **14** marchés
  - Demande de cotations non Formelle : **03** marchés
  - Consultation de consultants : **14** marchés
  
- **Procédures exceptionnelles :**
  - Entente directe : **07** marchés.

Le PPM 2020 de CFOREM est bien renseigné et informe sur la nature des biens, les intitulés de la commande, les montants prévisionnels, les procédures de passation ainsi que les différentes étapes de passation et d'exécution des marchés.

L'audit 2020 a porté sur tous les marchés passés au cours de l'année 2020 suivant les procédures exceptionnelles (Entente directe) et les marchés passés suivant les autres procédures et qui ont atteint au moins l'étape de l'approbation du contrat par l'autorité compétente (Président de l'Université Joseph KI-ZERBO). Ainsi, **25** marchés ont été audités.

Il ressort que le CFOREM a mis en œuvre toutes les recommandations issues de l'audit antérieur. Le Projet a recours aux dossiers standards (Appel d'offres, demande de prix, demande de propositions) de passation des marchés publics en vigueur, ce qui rend facile et efficace le processus de lancement et de sélection des attributaires des marchés. Les seuils de passation des marchés sont respectés au regard des procédures inscrites dans le PPM 2020. L'organisation actuelle des services intervenant dans la passation des marchés permet, au regard de certaines contraintes (procédures) administratives, de recommander que certains marchés, dont le seuil pourrait être défini de commun accord, soient préparés, lancés, attribués par un Comité Interne d'Attribution de Marchés au CFOREM. Ces marchés seront par la suite visés par un Contrôleur interne et approuvés par le Coordonnateur de Projet CFOREM. Cela passe par le renforcement des capacités du Projet à travers notamment le recrutement d'un Spécialiste en Passation

des Marchés du CFOREM. Nous pensons que le CFOREM peut efficacement poursuivre l'application des procédures nationales de passation et d'exécution des marchés et atteindre les objectifs à lui assignés.

Il apparaît de la situation d'exécution du PPM 2020 validé du CFOREM, que **33** marchés ont été lancés (dont **09** ont été entièrement réalisés), soit un taux de **75%** en nombre. Toutefois, le taux d'exécution global du PPM 2020 se situe à **42,16%**

Il ressort également de l'audit effectué, les constats suivants :

- 1- la non systématisation dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, de l'obligation de constitution de la garantie de bonne exécution (05% maximum)
- 2- un retard dans l'exécution de certains marchés publics
- 3- 15 dossiers de marchés n'ont pas franchi l'étape de l'approbation du marché (contrat)
- 4- Non-paiement du montant de certains marchés entièrement exécutés et réceptionnés
- 5- Quelques difficultés d'archivage des dossiers de marchés.

#### ❖ CONSEQUENCES

Le non-respect des dispositions de la réglementation en vigueur relative à la passation et à l'exécution de la commande publique peut entraîner :

- le refus de l'Avis de Non Objection du bailleur
- une perte de ressources pour le Projet qui peut être contraint à payer des intérêts moratoires aux prestataires
- une contreperformance du projet, due au retard dans l'exécution des activités/marchés publics
- de multiples rejets des dossiers de marchés publics par le DCMEF/UJKZ avant son visa
- un risque de non certification des comptes au cours de la période sous revue.

#### ❖ RECOMMANDATIONS

- 1- Exiger systématiquement dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, la constitution de la garantie de bonne exécution (05% maximum)
- 2- Renforcer le suivi de l'exécution des marchés par les prestataires
- 3- Renforcer la diligence dans la planification, la passation et l'exécution des marchés
- 4- Renforcer la diligence dans le paiement du montant des marchés entièrement exécutés et réceptionnés
- 5- Renforcer le système d'archivage des pièces et documents de marchés publics en constituant un dossier complet des pièces justificatives par marché public, de son lancement à son paiement en passant par son exécution
- 6- Renforcer la capacité de tous les acteurs par des sessions de formation ou de recyclage sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

❖ **COMMENTAIRE DU CFOREM**

## **ANNEXE**